

SALLES-LA-SOURCE**De report en report**

L'affaire de Salles-la-Source et du contentieux qui oppose, depuis de longs mois, le gérant de la société hydroélectrique aux défenseurs de la cascade (et de son débit naturel) est une affaire qui n'en finit plus. Rien n'y a fait et rien ne semble y faire, chaque partie campant sur ses positions, et ce, malgré les tentatives d'arbitrage de l'État, restées, jusqu'à présent, infructueuses. L'affaire se joue donc désormais devant le tribunal. Ou devrait se jouer car, comme vient le rappeler l'association "Ranimons la cascade", l'affaire traîne, là aussi, passablement en longueur.

Pour mémoire, à la suite d'une action judiciaire engagée à l'automne 2010 par des habitants de Salles-la-Source, la SHVSS a été sommée de produire les titres de servitude, qu'elle prétend détenir sur une parcelle appartenant aux plaignants. Assignée devant le TGI de Rodez, le 27 janvier 2012, la société avait obtenu un premier renvoi. L'association vient d'apprendre que l'affaire fixée à l'audience du 6 avril dernier a fait l'objet d'un nouveau renvoi au 21 septembre 2012, alors que « *la procédure avait été clôturée au 1^{er} mars 2012.* » Et Bernard Gauvain de s'étonner de « *ces contretemps successifs alors même que la clôture de la procédure a été prononcée et que la société hydroélectrique ne peut donc plus déposer de conclusions!* » Saura-t-on vraiment un jour, à Salles-la-Source, qui est dans son droit ?

J. B.